

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE



# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2018

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 24 janvier 2018**

-----

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 27

Représentés par pouvoir : 6

L'an deux mille dix huit, le vingt-quatre janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, David BRAULT, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Agnès GALLIER, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Christine RENIER.

Représentés par pouvoir : Michel PASQUIER a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Martine ABOT a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Benoît SAVARY a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Yanne BENOIST a donné pouvoir à Philippe DUBOIS, Ilizette SA a donné pouvoir à Philippe LACROIX.

Secrétaires de séance : Anne JUILLET, Jean-Pascal LUZEAU.

Session ordinaire

## **CONVOCATION**

**Cédric de OLIVEIRA**  
Maire de Fondettes

Fondettes, le 17 janvier 2018

**Objet : Convocation au conseil municipal du 24 janvier 2018**

Pièces jointes : 1 note explicative de synthèse (L.2121-12 CGCT) - Les procès-verbaux et les pièces annexes sont communiqués aux élus par voie dématérialisée.

Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de Fondettes, **le 24 janvier 2018 à 20 heures, salle du conseil municipal** et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

**Ordre du jour**

- Accueil des nouveaux conseillers municipaux
- Désignation des secrétaires de séance
- Adoption des procès-verbaux du 23 novembre 2017 et du 14 décembre 2017
- Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

**↳ FINANCES LOCALES**

1. Ouverture de crédits sur l'exercice 2018
2. Demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la mise aux normes de la salle Jacques Villeret
3. Convention de financement avec le Département pour le Relais intercommunal d'Assistants Maternels

**↳ EMPLOI**

4. Convention avec Pôle Emploi pour le service rendu aux demandeurs d'emplois

**↳ COMMANDE PUBLIQUE**

5. Convention constitutive de groupement de commandes entre Tours Métropole Val de Loire et des communes membres pour le balayage mécanique de la voirie
6. Avenants au marché de travaux n°2016-45 pour la construction de la Halle de la Morandière

7. Avenants au marché de travaux n°2017-02 pour la requalification des espaces publics du Coeur historique
8. Avenant n°4 au marché n°2015-38 de groupement de commandes relatif à la maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux

↳ **DOMAINE ET PATRIMOINE**

9. Classement de chemins ruraux dans le domaine public
10. Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour la mise en servitude de la parcelle communale ZX n° 63 au lieu-dit Le Chaussé pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine et ses accessoires
11. Dénomination d'une partie constitutive du Chemin Rural n°158

↳ **URBANISME**

12. Déclaration préalable et demande d'autorisation de travaux pour l'extension et la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle Jacques Villeret
13. Demande de permis d'aménager et d'autorisation de travaux pour l'aménagement de l'aire de jeux du jardin botanique du Coeur historique
14. Déclaration préalable et demande d'autorisation de travaux pour la sécurisation de l'accès à l'école de La Guignière

↳ **FONCTION PUBLIQUE**

15. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

↳ **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

16. Désignation des représentants du conseil municipal dans les commissions et comités municipaux
  - Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Maire de Fondettes**  
Cédric de OLIVEIRA



Direction de la citoyenneté, du suivi juridique et des marchés publics  
Dossier suivi par Dominique HAUDIQUET

02 47 88 11 02

Courriel :conseilmunicipal@fondettes.fr

Réf/courrier : CDO/CG/ER/DH

## TABLE DES MATIERES

<b>Titre</b>	<b>N° page</b>
• Accueil des nouveaux conseillers municipaux	4
• Désignation des secrétaires de séance	4
• Adoption des procès-verbaux du 23 novembre 2017 et du 14 décembre 2017	4
• Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal	4
1- Ouverture de crédits sur l'exercice 2018	10
2- Demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la mise aux normes de la salle Jacques Villeret	14
3- Convention de financement avec le Département pour le Relais intercommunal d'Assistants Maternels	15
4- Convention avec Pôle Emploi pour le service rendu aux demandeurs d'emplois	16
5- Convention constitutive de groupement de commandes entre Tours Métropole Val de Loire et des communes membres pour le balayage mécanique de la voirie	18
6- Avenants au marché de travaux n°2016-45 pour la construction de la Halle de la Morandière	20
7- Avenants au marché de travaux n°2017-02 pour la requalification des espaces publics du Coeur historique	22
8- Avenant n°4 au marché n°2015-38 de groupement de commandes relatif à la maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux	24
9- Classement de chemins ruraux dans le domaine public	26
10- Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour la mise en servitude de la parcelle communale ZX n° 63 au lieu-dit Le Chaussé pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine et ses accessoires	27
11- Dénomination d'une partie constitutive du Chemin Rural n°158	28
12- Déclaration préalable et demande d'autorisation de travaux pour l'extension et la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle Jacques Villeret	29
13- Demande de permis d'aménager et d'autorisation de travaux pour l'aménagement de l'aire de jeux du jardin botanique du Coeur historique	31
14- Déclaration préalable et demande d'autorisation de travaux pour la sécurisation de l'accès à l'école de La Guignière	33
15- Modification du tableau des effectifs du personnel communal	34
16- Désignation des représentants du conseil municipal dans les commissions et comités municipaux	36
• Questions diverses	40

# CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

**Monsieur le Maire** accueille deux nouveaux conseillers municipaux :

«Mesdames, Messieurs, je vous annonce que, suite à la démission de Monsieur Joël AGEORGES, Madame Evelyne CHASTEL n'a pas souhaité siéger et a démissionné le 8 décembre dernier et Monsieur Yves GIRARD a démissionné le 15 janvier 2018, Monsieur Jean-Pascal LUZEAU le remplace dans les fonctions de conseiller municipal. Je souhaite la bienvenue à Monsieur Jean-Pascal LUZEAU et aussi à Madame Sabine LECONTE qui a accepté de siéger au sein du conseil municipal suite au décès de notre collègue Gérard GARRIDO.

Chers collègues, avant de débuter ce conseil municipal, je propose que l'on observe une minute de silence pour Gérard GARRIDO et Jean-Paul LEDUC, nos deux anciens maires qui ont siégé au sein de cette assemblée pendant plusieurs années, merci » .

L'Assemblée observe une minute de silence.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal.

## Élection des secrétaires de séance

Monsieur le Maire propose de nommer deux secrétaires de séance, un pour la majorité et un pour le groupe Agir pour Fondettes.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Anne JUILLET pour la majorité et Jean-Pascal LUZEAU pour le groupe Agir pour Fondettes, en qualité de secrétaires de séance.

## Adoption des procès-verbaux

**Monsieur le Maire** donne la parole à Sabine LECONTE

**Madame LECONTE** précise qu'elle même et Monsieur LUZEAU ne participeront pas au vote puisqu'ils n'étaient pas présents aux derniers conseils municipaux.

Les procès verbaux des conseils municipaux des séances des 23 novembre 2017 et 14 décembre 2017 sont adoptés à l'unanimité des votants.

## **● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

Date	Numéro	Nomenclature - objet
09/11/17	DC20171109F150	<b>Commande publique</b> – Marché d'aménagement d'une aire de jeux (mise en place de jeux, sols amortissants et panneau informatif pour le futur parc botanique avec la société CREA COMPOSITE de LONGERON pour un coût de 49 231,97 € HT)

15/11/17	DC20171115F151	<b>Commande publique</b> – Marché pour l'acquisition de 6 bacs d'orangerie (pour plantation d'arbres sur le parvis de la Halle avec l'entreprise ATECH SAS de CHOLET moyennant un coût de 16 200 € HT)
28/11/17	DC20171128F154	<b>Commande publique</b> – Transfert partiel de marchés publics à Tours Métropole Val de Loire (concernant trois marchés de fourniture de matériaux de voirie)
01/12/17	DC20171201G155	<b>Institution et vie politique</b> – Désignation de l'avocat pour intenter un recours contre l'arrêté interministériel de 2017 de non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (sécheresse 2016) (Me MORIN de Tours est désigné pour toutes les étapes de la procédure)
05/12/17	DC20171205F156	<b>Finances locales</b> – Demande de subvention auprès du Département d'Indre-et-Loire pour la création et la promotion d'un itinéraire VTT(3 820 € de recette attendue)
06/12/17	DC20171206F157	<b>Commande publique</b> – Marché de travaux d'entretien et d'hydrocurage des réseaux et ouvrages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales dans l'enceinte des bâtiments communaux (accord cadre à bons de commande avec la société ORIAD Centre Ouest d'AMBOISE pour un montant minimum de 7 000 € HT et un maximum de 30 000 € HT)
06/12/17	DC20171206G158	<b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Coeur de ville (K D-10 recette 150 €)
06/12/17	DC20171206F159	<b>Commande publique</b> – Marché de régie publicitaire et de gestion des espaces publicitaires (avec la société SOGEPRESS de Tours qui reverse à la Ville pour chaque parution 60 % HT du chiffre d'affaires, hors frais techniques, réalisé en vente d'espaces publicitaires)
07/12/17	DC20171207G160	<b>Finances locales</b> – Emprunt de 415 000 € auprès de la Banque Postale pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget 2017 (Banque postale de LA SOURCE, Score Gissler 1A, sur 21 ans <u>Phase de mobilisation revolving</u> de 11 mois au taux d'intérêt annuel : index EONIA post fixé assorti d'une marge de + 0,54 % ; <u>Tranche obligatoire</u> à taux fixe annuel de 1,69 % du 17/12/18 au 01/01/2039 ; <u>Commissions</u> : engagement 0,10 % ; non utilisation : 0,10%)
07/12/17	DC20171207C161	<b>Commande publique</b> – Convention de prestation de service entre la Ville et la Protection Civile d'Indre-et-Loire pour le marché de Noël les 16 et 17 décembre 2017 (coût 909,80 € TTC)
11/12/17	DC20171211G162	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du Coeur de ville (B D-13 recette 150 €)
11/12/17	DC20171211F163	<b>Commande publique</b> – Marché pour les travaux de changement des menuiseries extérieures classe 3 à l'école maternelle Camille Claudel (avec la société SARL Miroiterie St Hubert de La-Ville-aux-Dames pour 14 324 € HT)

15/12/17	DC20171215G164	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du Coeur de ville (C G-05 recette 300 €)									
18/12/17	DC20171218G165	<b>Commande publique</b> – Contrat de télésurveillance de l'alarme de la mairie avec l'entreprise INEO TELESECURITE de ASNIERES (moyennant le prix forfaitaire annuel de 332 € HT pour la télésurveillance et 65 €/heure HT pour l'intervention en cas de déclenchement de l'alarme)									
18/12/17	DC20171218G166	<b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Coeur de ville (Cavune n°16 recette 150 €)									
18/12/17	DC20171218G167	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du Coeur de ville (CD-02 recette 300 €)									
19/12/17	DC20171219F168	<b>Commande publique</b> – Marché de prestations de service pour le broyage des fossés ou des chemins (avec la société SARL BIZEUL de SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY d'un montant journalier de 504 € HT pour l'utilisation d'un tracteur-épareuse ou 651 € HT pour un tracteur-broyeur)									
19/12/17	DC20171219F169	<b>Commande publique</b> – Contrat d'entretien et de maintenance des ascenseurs (avec l'entreprise OTIS de TOURS, coût global et forfaitaire annuel : 1 280 € HT)									
19/12/17	DC20171219F170	<b>Commande publique</b> – Contrat de maintenance de l'alarme de la Mairie (avec l'entreprise TOURAINE ALARME de JOUE-LES-TOURS pour un prix global et forfaitaire annuel de 185 € HT la maintenance et 86 €/heure pour la prestation de dépannage)									
20/12/17	DC20171220G171	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession dans le cimetière du Coeur de ville (emplacement columbarium C n°9 recette 300 €)									
21/12/17	DC20171221G172	<b>Commande publique</b> – Contrat de prestation de service avec la société CONIBI (Roissy) pour la collecte et le traitement de consommables usagés ( <i>recyclage des cartouches d'encre des photocopieurs</i> - gratuit dans le respect des critères énoncés au contrat)									
22/12/17	DC20171222F173	<b>Commande publique</b> – Contrat d'assistance juridique avec le cabinet SCP CEBRON DE LISLE & BENZEKRI de TOURS (forfait 4 200 € HT/an)									
05/01/18	DC20180105F002	<b>Commande publique</b> – Marché de fournitures d'habillement et d'équipements de protection individuelle pour les agents techniques de la Ville (avec la société JORLIN SAS de INGRE marché à bons de commandes sans minimum avec un maximum de 10 000 € HT annuel)									
10/01/18	DC20180110C004	<b>Finances locales</b> – Tarif d'entrée des manifestations (ajout de deux manifestations : fête des enfants et concert exceptionnel Trio Golberg)									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Tarif</th> <th>Possibilité d'invitations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Spectacle jeune public</td> <td>3 € tarif unique</td> <td>oui</td> </tr> <tr> <td>Concert –</td> <td>8 € plein tarif</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Tarif	Possibilité d'invitations	Spectacle jeune public	3 € tarif unique	oui	Concert –	8 € plein tarif	
Catégorie	Tarif	Possibilité d'invitations									
Spectacle jeune public	3 € tarif unique	oui									
Concert –	8 € plein tarif										

		théâtre -récital	6 € (- de 25 ans, retraités + 60 ans, demandeurs d'emploi) Gratuit pour - 12 ans	oui
		Séances de cinéma	3 € plein tarif	oui
		Guinguette	5 € plein tarif	oui
		Fondettes Magic Show	18 € plein tarif 15 € (- de 12 ans, 10 € demandeurs d'emploi 16 € tarif COS adultes 13 € tarif COS enfants - 12 ans 4 € pour les ateliers de magie	oui
		Fête des enfants	Invitations gratuites pour chaque élève de Fondettes et son accompagnateur 8 € pour toute autre vente (tarif unique)	/
		Concert Trio Golberg (14 avril 2018)	15 € tarif unique	/
11/01/18	DC20180111F005	<b>Finances locales</b>	– Demande de subvention auprès du Département pour la requalification des espaces publics du Coeur historique (au titre du fonds départemental de développement 2018, sur la base d'un montant de travaux de 242 258 €, soit une recette attendue de 48 000 €)	

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des remarques sur le donner acte du Maire au Conseil Municipal et donne la parole à Monsieur LACROIX.

**Monsieur LACROIX** : « Concernant la décision portant sur la désignation de l'avocat pour intenter un recours contre l'arrêté interministériel de 2017 de non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, je m'interroge. Je ne suis pas persuadé que l'on ait des chances de gagner dans cette procédure et on valide encore, comme tous les ans, un contrat d'assistance juridique pour une étude d'avocat, et ce n'est pas le même qu'habituellement, donc je souhaite obtenir des explications »

**Monsieur le Maire** précise : « Il s'agit du dossier sur la sécheresse, une quarantaine de Fonduois nous ont fait parvenir leurs demandes. Dans le cadre de son association, Monsieur Christian GATARD, Maire de Chambray-Lès-Tours, a proposé à plusieurs communes de s'associer à sa requête auprès du Tribunal pour essayer d'obtenir une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, donc on fait alliance, on travaille ensemble »

**Monsieur LACROIX** : « Quelles sont les possibilités d'obtenir gain de cause ? »

**Monsieur le Maire** : « On tente de désavouer l'État dans sa décision de non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ». Il donne la parole à Madame RENIER.

**Madame RENIER** : «A propos de l'acte relatif au marché pour l'acquisition de 6 bacs d'orangerie, je souhaite une précision sur le coût de 16 200 €, est-ce uniquement des bacs ou y a t-il la terre et les orangers, etc. »

**Monsieur le Maire** : «C'est tout ce qui est compris dans l'aménagement des bacs, au titre de l'opération de la Halle la somme était prévue au budget ». Il donne la parole à Madame LECONTE.

**Madame LECONTE** : « Concernant la régie publicitaire et le versement de 60 % hors taxes, y a t-il un changement par rapport à l'an dernier ?

**Monsieur le Maire** : «Non aucun changement, c'est une reconduction »

**Madame LECONTE** : «Concernant l'emprunt de 415 000 €, je vois qu'il y a un engagement et une commission de non utilisation de 0,10 %, c'est nouveau ? »

**Monsieur CHAPUIS** : «Cet emprunt est contracté en fin d'année, une fois les investissements réalisés. Il y a donc un décalage d'un an entre le moment où l'on vote le budget et où l'on prévoit de réaliser un emprunt et la date à laquelle on débloque cet emprunt en fin d'année c'est-à-dire lorsqu'on est à l'équilibre et qu'on a la certitude du montant à emprunter, sinon il y aurait de l'argent mal placé, ce qui n'est pas bien »

**Madame LECONTE** : «Est-ce qu'on paie immédiatement ou on paie 10 % après ? »

**Monsieur CHAPUIS** : «C'est un emprunt à déblocage différé, cette possibilité nous évite de payer des frais. D'ailleurs, je tiens à signaler qu'aujourd'hui les taux sont à un tel niveau qu'il y a des emprunts à 0,6 et 0,7 % »

**Madame LECONTE** : «Mais quand on n'utilise pas intégralement l'emprunt, on paie de toute façon un pourcentage de frais, c'est bien ça ? »

**Monsieur CHAPUIS** : « Oui mais là, on a déjà fait les calculs, on a vraiment besoin de 415 000 €, le risque serait de demander plus et de ne pas l'utiliser »

**Madame RENIER** : «A propos du marché de fourniture d'habillement et d'équipement de protection individuelle pour les agents, s'agit-il de nouveaux besoins, de nouveaux types d'habillement pour des travaux particuliers ou est-ce que c'est un renouvellement classique ? ».

**Monsieur le Maire** : «C'est un renouvellement annuel »

**Madame RENIER** : «J'ai une autre question, excusez moi il y en avait beaucoup, concernant les tarifs des spectacles. Contrairement aux autres, le tarif du concert Trio Golberg est unique à 15 €, est-il prévu tout de même quelques entrées possibles pour Culture du Coeur par exemple ? »

**Monsieur le Maire** : «C'est prévu, dans chacune de nos représentations culturelles, il y a un quota de places offertes à Culture du Coeur et Magie à l'hôpital, deux associations qui travaillent avec la Ville »

## **1. DL20180124M01 – Finances locales – Ouverture de crédits sur l'exercice 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

La commission des financements et nouvelles technologies, réunie le 10 janvier 2018, avant le vote du budget primitif au cours du premier trimestre 2018, propose d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits ouverts en 2017 s'élevaient à 5 619 620 € en dépenses d'équipement, le conseil municipal peut autoriser des ouvertures de crédits à hauteur de 1 404 905 € .

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame RENIER.

**Madame RENIER** : « Nous n'étions pas présents à la commission des financements pour les raisons que vous connaissez. Monsieur CHAPUIS, pouvez vous apporter quelques précisions concernant le système d'alerte à la population, je n'ai pas bien compris de quoi il s'agissait ? »

**Monsieur CHAPUIS** : « Je vais donner un exemple : quand on était tous plus jeunes on entendait tous les jeudis ou mercredis une sirène qui retentissait et nous rappelait aussi qu'il était midi. Aujourd'hui la Préfecture demande à ce que ce système d'alerte à la population soit réactivé. On est donc obligé de remettre en service ce dispositif qui se situe sur le bâtiment de la mairie et qui était resté silencieux depuis un certain temps, voilà ! »

**Madame RENIER** : « Donc 12 000 €, c'est la sirène qui se remet en route tous les mercredis, c'est ça ? »

**Monsieur le Maire** : « En fait, pour entrer dans les détails, la sirène est au dessus de nous. C'est le Préfet qui déclenche l'alerte et il s'est aperçu avec ses services, au regard du logiciel, que la sirène était en dysfonctionnement depuis 5 ans. Le Préfet m'a donc demandé de remettre le dispositif aux normes rapidement. C'est un système qui prévient la population en cas d'inondation, de catastrophe naturelle, de guerre, etc... ». Il donne la parole à Madame LECONTE.

**Madame LECONTE** : « Une des sommes les plus importantes de cette décision d'ouverture de crédits concerne l'aménagement des Grands Champs ; on m'a transmis le compte rendu de la commission des financements mais je n'ai pas été très éclairée, alors pouvez vous nous donner des explications s'il vous plaît ? »

**Monsieur le Maire** : « Il s'agit de la participation de la Ville pour la réalisation des parkings du parvis et du mail vert, les dix autres millions d'euros seront supportés par Tours Métropole Val de Loire. On a posté l'intégralité de l'opération directement en ouverture de crédits, puisque nous devons d'abord réaliser le parvis et le mail afin que Tours Métropole puisse commencer le chantier de l'espace aquatique qui va démarrer d'ici le mois de mai »

**Madame RENIER** : « Mais nous ne serons bien concernés que par les VRD ? »

**Monsieur le Maire** : « Oui, rien de plus »

**Monsieur LUZEAU** : « En gestionnaire infrastructure, une somme de 80 000 € a été positionnée pour un aménagement parking et rampe, cela concerne t-il les sorties éventuelles qui avaient été proposées sur le stade ? »

**Monsieur PILLOT** : « Ces investissements concernent la remise en état du parking de La Guignière pour l'école de La Guignière qui pose pas mal de problèmes de sécurité à l'heure actuelle et la transformation de l'accès à l'école pour les piétons depuis la rue Jean Inglessi »

**Madame LECONTE** : « Compte tenu de l'importance de l'opération des Grands Champs et puisque vous nous indiquez que vous avez inscrit l'intégralité des crédits, je suppose que ces éléments seront un peu développés dans le cadre du budget afin que l'on puisse savoir ce qu'il en est, parce que c'est quand même une somme élevée »

**Monsieur le Maire** : « Il y a déjà eu ce genre de débat l'année dernière lorsque le projet a été présenté, donc il n'y a absolument pas de surprise par rapport à cela ; mais, en effet, on entrera dans les détails au moment de la présentation du budget, toutefois c'est conforme aux prises de décisions de l'année dernière »

**Madame RENIER** : « Dans ces débats, il avait été abordé la question de la prise en charge, du remboursement de ces VRD par la Métropole, il y avait un engagement de demande, si mes souvenirs sont bons ? »

**Monsieur le Maire** : « Je suis actuellement en cours de négociation »

La délibération suivante est adoptée :

**DL20180124M01 – Finances locales – Ouverture de crédits sur l'exercice 2018**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu l'avis favorable de la commission des financements et nouvelles technologies du 10 janvier 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur CHAPUIS,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Sabine Leconte, Jean-Pascal LUZEAU, Christine RENIER),

- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 comme suit :

<b>Gestionnaire Bâtiment</b>		
<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
2188 0212 EP2	Convector + régulation classe RASED G.Philipe	4 000 €
2135 212 EP2	Volet roulant électrique débrayable salle informatique G.Philipe	1 400 €
2188 414 LV3	Défibrillateur vestiaires R .Tournois	1 500 €
2135 421 LC4	Porte entrée + gestion des accès	8 000 €
2313 30 LA1	Travaux salle J. Villeret (CT/SPS/diag amiante, études)	10 000 €
2188 212 EP1	Portail parking enseignants	5 700 €
2135 020 ADM	Système alerte à la population	12 000 €
2135 60 EC	Portes de secours des dortoirs	4 500 €
2188 810 VP	Monobrosse CTM	1 500 €
2135 212 EP1	4 stores occultation sur châssis salle de motricité	1 600 €
2135 212 EP1	Clôture côté talus	6 500 €
2188 810 VP	Matériel de mise en sécurité	1 500 €
2188 30 LA1	Grille protection puits maison de l'Aubrière	600 €
2135 020 AD M	Sécurisation terrasse 2è tranche (gardes corps)	4 000 €
2188 810 VP	Matériel réchauffe repas CTM	2 000 €
2188 020 VS1	Matériel plomberie	1 500 €
2188 020 VS1	Organigramme des clés	500 €
2188 414 LV3	Gardes corps entre bar et escalier R. Tournois	500 €
2184 020 VS1	Mobilier	1500 €
2188 020 VS1	Signalétique divers bâtiment (interdiction de vapoter)	1500 €
<b>Sous/total Bâtiment</b>		<b>70 300 €</b>

<b>Gestionnaire Parcs et Jardins</b>		
<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
2128 823 VV	Plantations	3 000 €
2188 823 VV	Matériel	350 €
2188 823 VV	Mobilier urbain	6 000 €
2158 823 VV	Matériel parcs et jardins (tondeuse, binettes, tailles haie)	10 300 €
2188 823 VV	Sol stabilisé pour jeux	2 000 €
2188 823 VV	Signalétique	5 000 €
<b>Sous/total Parcs et jardins</b>		<b>26 650 €</b>

<b>Gestionnaire Aménagement Urbain</b>		
<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
122 2315 822 VR	Aménagement Grands Champs	750 000 €
2031 820 UD	Étude	4 000 €
2112 820 UD	Terrains de voirie	5 000 €
<b>Sous/total Aménagement urbain</b>		<b>759 000 €</b>

<b>Gestionnaire Logistique</b>		
<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
2188 40 LOG	30 grilles d'expo	1 500 €
2184 40 LOG	10 tables	1 000 €
2184 40 LOG	20 bancs	1 000 €
2188 40 LOG	2 projecteurs Grange des Dimes	1 500 €
<b>sous/total Logistique</b>		<b>5 000 €</b>

<b>Gestionnaire Infrastructures</b>		
<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
2188 822 VR	Signalisation	3 000 €
2315 414 LV	Béton désactivé vestiaires R.Tournois	12 000 €
2315 414 LV	Béton poreux tribunes du stade	3 600 €
2188 822 VR	Appui vélos	1 500 €
2135 212 EP1	Aménagement parking + rampe	80 000 €
<b>sous/total Infrastructures</b>		<b>100 100 €</b>

<b>Gestionnaire Sports</b>		
<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
2188 414 LV	Renouvellement matériel sportif	2 000 €
2188 411 LG	Tapis de saut à la perche	10 300 €
21835 411 LC	Tracé T3 Badminton Choisille	1 500 €
<b>sous/total Sport</b>		<b>13 800 €</b>

<b>Gestionnaire Informatique</b>		
<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
2051 020 ADM	Logiciel Bluemind	5 400 €
2051 820 UD	Interface SIG Ville /TMVL	7 400 €
<b>Sous/total Informatique</b>		<b>12 800 €</b>

<b>Gestionnaire Petite enfance</b>		
<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
2188 60 EF	Matériel petite enfance	1 000 €
<b>Gestionnaire affaires générales</b>		
<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
2188 60 EF	Matériel ménage	1 000 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>989 650 €</b>

- PRECISE que les crédits consommés seront inscrits au budget principal 2018.

Acte certifié exécutoire  
 Réception par le Préfet : 29/01/2018  
 Publication : 29/01/18

## **2. DL20180124M02 – Finances locales – Demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la mise aux normes de la salle Jacques Villeret**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) vise à financer les projets d'investissement des communes. Suivant la circulaire préfectorale du 26 décembre 2017, la mise aux normes de sécurité dans la thématique des bâtiments communaux, fait partie de la liste des catégories d'investissements éligibles en 2018.

La circulaire précise que les opérations dont les travaux connaîtront un début d'exécution dans le courant de l'année 2018 seront prioritaires.

La commission des financements et nouvelles technologies, réunie le 10 janvier 2018, a émis un avis favorable pour déposer un dossier au titre de la mise aux normes (sécurité et accessibilité) de la salle Jacques Villeret (sur le site du Centre culturel de L'Aubrière) pour un montant de travaux de 130 000 € TTC ; le taux de subvention serait de l'ordre de 30 % sur le montant hors taxes, soit un montant de subvention attendu de 32 500 €.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des remarques et donne la parole à Monsieur LACROIX.

**Monsieur LACROIX** : « Pas de souci sur la demande en elle-même, mais sur la formulation, je suis surpris qu'une commune faisant partie d'une agglomération et qui plus est d'une métropole, puisse prétendre à des dotations pour les territoires ruraux, je trouve que c'est très amusant ! »

**Monsieur le Maire** : (en plaisantant) « On a un côté rural à Fondettes, Monsieur LACROIX, il faut l'assumer, c'est très bien la ville à la campagne »

La délibération suivante est adoptée :

**DL20180124M02 – Finances locales – Demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la mise aux normes de la salle Jacques Villeret**

**Le Conseil Municipal,**

Vu la circulaire préfectorale en date du 26 décembre 2017 fixant la liste des projets éligibles à la DETR pour l'exercice 2018,

Vu l'avis de la commission des financements et nouvelles technologies du 10 Janvier 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur CHAPUIS,

Considérant que les travaux de mise aux normes dans les bâtiments communaux sont éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de demander à bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018, au taux maximum, pour le financement de la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle Jacques Villeret, sur la base d'un montant de travaux de 130 000 € TTC ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29/01/2018

Publication : 29/01/18

### **3. DL20180124M03 – Finances locales – Convention de financement avec le Département pour le Relais intercommunal d'Assistants Maternels**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental réunie le 15 décembre 2017 a approuvé la convention de partenariat d'objectifs et de moyens mis en œuvre dans le cadre des relais assistants maternels (RAM) et l'octroi d'une subvention de 6 000 € pour le RAM de Fondettes.

La Ville devra adresser avant le 31 mars le rapport d'activité de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel et également notifier toute modification de fonctionnement du relais.

Pour sa part, le Conseil Départemental s'engage à :

- informer régulièrement sur la politique petite enfance à l'échelle départementale et des territoires des maisons de la solidarité,
- favoriser le partenariat technique (diffusion de documents d'informations, accompagnement des animateurs des RAM...),
- transmettre la liste des assistants maternels,
- partager les informations sur les dispositifs dans le cadre de la formation obligatoire des assistants maternels,
- encourager les assistants maternels à se présenter au RAM, notamment lors de la formation obligatoire.

La convention annuelle de partenariat, d'objectifs et de moyens est conclue avec le Département pour l'année 2018, elle pourra être reconduite une fois de façon expresse.

La délibération suivante est adoptée :

**DL20180124M03 – Finances locales – Convention de financement avec le Département pour le Relais intercommunal d'Assistants Maternels**

**Le Conseil Municipal,**

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2017 portant attribution d'une subvention pour le fonctionnement du RAM de Fondettes,

Vu l'avis favorable de la commission des financements et nouvelles technologies du 10 janvier 2018 ,

Entendu l'exposé de Monsieur CHAPUIS,

Considérant l'intérêt pour la Ville de bénéficier d'une subvention du Département pour le fonctionnement du RAM,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat, d'objectifs et de financement entre le Département et la commune de Fondettes pour le relais d'assistants maternels de Fondettes, ainsi que tout document en application de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29/01/2018

Publication : 29/01/18

**4. DL20180124M04 – Emploi – Convention avec Pôle Emploi pour le service rendu aux demandeurs d'emplois**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dominique SARDOU, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales et des personnes âgées qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

**Préambule :** « Je rappelle que Fondettes s'est dotée d'un service emploi, ce qui n'est pas une obligation pour les communes, afin d'assurer une proximité d'information auprès de nos concitoyens »

Depuis plusieurs années, les relations partenariales du service emploi de la ville de Fondettes et de Pôle Emploi sont régies par convention dans l'objectif d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi et d'apporter une aide au recrutement aux entreprises de la commune.

La précédente convention, adoptée par le Conseil municipal le 2 février 2017, arrive à terme. Pôle Emploi propose une nouvelle convention de coopération dans le même objectif, soit :

- rendre un meilleur service aux demandeurs d'emploi de la commune,
- mettre à disposition des demandeurs d'emploi et des entreprises les services de proximité (faciliter notamment l'accès aux prestations et mesures gérées par Pôle emploi par une information de proximité)
- réaliser des événements «emploi» sur la commune (de type ateliers, informations collectives, forum, rencontres professionnelles)

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, Pôle Emploi donne un accès informatique à "OPUS". Les mises en relation sur les offres d'emploi sont effectuées exclusivement par les agents habilités par la commune (Service emploi de l'Espace municipal des solidarités et de l'Emploi des Tonnelles). Pôle Emploi s'engage à assurer la formation des agents nommés par la Ville.

La Commune s'engage à mettre à disposition les locaux et à faciliter l'accès de Pôle Emploi aux informations économiques du territoire, de façon à favoriser les opérations de recrutement. Pôle Emploi transmet par voie dématérialisée les offres d'emploi dont il a connaissance.

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2018. Elle pourra être modifiée et/ou renouvelée annuellement par voie d'avenant sans dépasser une durée de 3 ans à compter de la date d'effet de la présente convention. Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 mois avant échéance annuelle.

**Madame SARDOU** complète : « Pour information, j'ai demandé à Madame GERMAIN en charge de ce service, le nombre de demandeurs d'emploi sur la commune actuellement. Il est à noter que les gens qui sont inscrits comme demandeurs d'emplois ne sont pas tous en recherche d'emploi, ils sont parfois en recherche d'un nouvel emploi ou ils cumulent les emplois. Aujourd'hui 539 personnes sont inscrites sur les listes de Pôle Emploi, mais certaines recherchent un emploi et n'ont pas de travail alors que d'autres ont un emploi qu'ils veulent modifier ou augmenter. Lorsqu'on entend le terme de demandeur d'emploi, on peut penser que ce sont uniquement des chômeurs, je tiens à préciser que non. Par ailleurs, nous avons un nouveau directeur et un nouveau référent à Pôle Emploi et tout se passe au mieux »

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame RENIER.

**Madame RENIER** : « On ne peut, évidemment, que se réjouir de la pérénisation du service emploi et on soutient le renouvellement de la convention avec Pôle Emploi. Prolonger le service emploi c'est nécessaire, fondamental, donc on vous remercie d'y mettre de l'énergie. Aujourd'hui cette convention s'enrichit d'un nouveau logiciel, je souligne qu'elle précise la formation des personnels, ce qui est complètement indispensable car c'est bien souvent pour ce public de demandeurs d'emplois un chemin de croix que de naviguer dans ces logiciels qui ne cessent de changer. Donc, oui à la formation des personnels et oui à l'accompagnement des demandeurs d'emplois à Fondettes »

**Madame SARDOU** : « Concernant l'énergie, je pense que Gwenaëlle GERMAIN en a et elle est multipliée par celle de mon collègue Christophe GARNIER parce qu'on a renforcé la partie sociale du service emploi, c'est à dire l'accompagnement, avec le développement économique. Par exemple, on vient de réaliser une opération MARKETHON au mois d'octobre qui a été extraordinaire, tous étaient très satisfaits et certains ont trouvé du travail. Cette dynamique apporte un plus au service emploi qui était un service de forte écoute et d'accompagnement. Il faut dire que lorsqu'on est face aux documents de Pôle Emploi, c'est extrêmement compliqué notamment pour les gens qui arrivent en fin droit. Le rôle de Gwenaëlle GERMAIN est donc d'accompagner tout fonpettois qui est dans cette configuration. Et je dois dire que le travail qui est réalisé par Christophe GARNIER sur l'emploi fonpettois est important et aussi très favorable pour Gwenaëlle. Donc, merci aussi à Christophe GARNIER »

**Monsieur GARNIER** : « Je me souviens que Pôle Emploi n'était pas favorable au fait de nous permettre l'accès à ce logiciel parce qu'ils souhaitaient conserver les données pour leur service et là, le partenariat se développe bien et un travail de fond peut être entrepris pour les demandeurs locaux, je pense que ce sera assez intéressant »

**Madame RENIER** : « La nomination d'un délégué chargé du développement économique est sûrement un plus en effet. Ceci dit, concernant le service emploi, beaucoup de graines avaient déjà été semées dans le cadre des différents partenariats et plusieurs actions avaient été menées avec le concours intéressant de Tour(s)plus, de même, ces opérations avaient elles aussi permis à des demandeurs de trouver des emplois »

La délibération suivante est adoptée :

**DL20180124M04 – Emploi – Convention avec Pôle Emploi pour le service rendu aux demandeurs d'emplois**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Madame SARDOU,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adopter la convention de coopération avec le Pôle emploi Centre représenté par son directeur régional, domiciliation du siège social 1, avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir ainsi que tout avenant pouvant s'y rapporter ;.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention spécifique d'accès à la banque de données OPUS.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29/01/2018

Publication : 29/01/18

## **5. DL20180124M05 – Commande publique – Convention constitutive de groupement de commandes entre Tours Métropole Val de Loire et des communes membres pour le balayage mécanique de la voirie**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François PILLOT, Adjoint au Maire chargé de la voirie, du cadre de vie et de l'économie verte, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Dans le cadre du schéma de mutualisation, une consultation a été réalisée auprès des communes de la métropole par Tours Métropole Val de Loire (TMVL), pour qu'elles puissent, si elles le souhaitent, adhérer à un groupement de commandes pour le balayage mécanique des voiries, pistes cyclables, trottoirs, places et parkings en agglomération et hors agglomération.

Les communes de Saint-Pierre-des-Corps, Berthenay, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Avertin, Savonnières, Rochecorbon, Parçay-Meslay, Notre-Dame-D'Oé, Mettray, la Riche, la Membrolle-sur-Choisille, Fondettes, Ballan-Miré, Luynes et Druye ont souhaité adhérer au groupement de commandes de balayage mécanique.

À cet effet, il convient d'établir une convention constitutive définissant les conditions de fonctionnement de ce groupement de commandes. Il est proposé que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement. En application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, le coordonnateur sera chargé d'attribuer, de signer et de notifier les marchés de chaque membre du groupement. Le coordonnateur sera également chargé d'une partie des tâches liées à l'exécution des marchés.

La consultation faisant l'objet d'une procédure formalisée (articles 25, 65 et suivants du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics), la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur (article 101 de l'ordonnance du 23 juillet 2015).

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame LECONTE.**

**Madame LECONTE** : « Je voulais simplement faire remarquer que c'est tout le bienfait de la Métropole d'organiser ce genre de procédure, c'est à la fois une mutualisation des moyens, des personnels et des économies d'échelle pour le bien de tous »

**Monsieur le Maire : « Je souscris à votre intervention »**

La délibération suivante est adoptée :

**DL20180124M05 – Commande publique – Convention constitutive de groupement de commandes entre Tours Métropole Val de Loire et des communes membres pour le balayage mécanique de la voirie**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment les articles 28 et 101,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment les articles 25, 65 et suivants,

Vu la délibération du Bureau métropolitain en date du 15 janvier 2018 adoptant la convention de groupement de commandes pour le balayage mécanique coordonné par Tours Métropole Val de Loire,

Vu l'avis favorable de la commission municipale aménagement urbain, cadre de vie et économie verte en date du 16 janvier 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur PILLOT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**- DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Saint-Pierre-Des-Corps, Berthenay, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Avertin, Savonnières, Rochecorbon, Parçay-Meslay, Notre-Dame-D'Oé, Mettray, la Riche, la Membrolle-sur-Choisille, Fondettes, Ballan-Miré, Luynes, Druye et Tours Métropole Val de Loire concernant le balayage mécanique ;

**- ADOPTE** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ;

**- PRÉCISE** que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, Tours Métropole Val de Loire, en application des dispositions des articles 25, 65 et suivants du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 101 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ,

**- AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

*Acte certifié exécutoire*

*Réception par le Préfet : 29/01/2018*

*Publication : 29/01/18*

**6. DL20180124M06 – Commande publique – Avenants au marché de travaux n°2016-45 pour la construction de la Halle de la Morandière**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Au regard de l'avancement du chantier, des adaptations techniques doivent être envisagées sur le marché de travaux de la Halle de la Morandière n° 2016-45. La commission aménagement urbain, cadre de vie et économique verte, réunie le 16 janvier 2018, a donné un avis favorable aux propositions d'avenants n°2 concernant les lots n°3, 4 et 6.

Lot n°3 Charpente mixte acier-bois, faux plafonds :

Création de deux trappes d'accès au faux-plafond pour faciliter les opérations de maintenance et le passage de câbles supplémentaires en prévision de besoins futurs. Cette prestation supplémentaire entraîne une plus-value de 200 € HT

Montant initial du lot : 298 687,42 € HT

Avenant n°1 : + 8 249,48 € HT

Avenant n°2 : + 200 € HT

Nouveau montant du lot n°2 : 307 137,30 € HT, soit une augmentation de 2,83 %.

Lot n° 4 Couverture :

Ajout de deux tés de visite (tuyaux) au niveau des gouttières et du réseau d'eau pluviale pour faciliter les opérations de maintenance. Cette prestation entraîne une plus-value de 313,20 € HT

Montant initial du lot : 99 582,48 € HT

Avenant n°1 : - 1 864,75 € HT

Avenant n°2 : + 313,20 € HT

Nouveau montant du lot n°4 : 98 030,93 € HT, soit une diminution de 1,56 %.

Lot n°6 Serrurerie :

Mise en place d'un filet anti-volatiles au niveau du faux-plafond pour interdire l'accès aux oiseaux dans le faux-plafond et prévenir des désordres d'ordre sanitaire ; des remontées en serrurerie, en périphérie de la nef, doivent être également prévues. Cette prestation supplémentaire entraîne une plus-value de 1 532 € HT.

Montant initial du lot : 165 000 € HT

Avenant n°1 : + 7 670,40 € HT

Avenant n°2 : + 1 532 € HT

Nouveau montant du lot n°6 : 174 202,40 € HT, soit une augmentation de 5,58 %.

BILAN GLOBAL :

Montant initial du marché : 1 404 514,11 € HT

Avenant n°1 : 28 815,30 € HT

Avenant n°2 : 2 045,20 € HT

Nouveau montant du marché : 1 435 374,61 € HT, soit une augmentation de 2,20 %.

Les avenants n'augmentent pas l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération.

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame RENIER.**

**Madame RENIER** : « Comme je l'ai dit en commission, vous connaissez notre position et elle ne change pas bien entendu sur ce projet. En plus, si vous nous proposez des plus-values ça ne va pas arranger les choses. Même, si elles restent, j'ai bien entendu, dans les 5 % de la fourchette prévue de modification, d'évolution qu'on peut tous connaître dans les chantiers entrepris, ce sera « *non* » trois fois, encore une fois »

**Monsieur LACROIX** : « Ce sera pareil pour nous, puisqu'on reste dans la continuité de nos idées du départ »

La délibération suivante est adoptée :

**DL20180124M06 – Commande publique – Avenants au marché de travaux n°2016-45 pour la construction de la Halle de la Morandière**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment les articles 27 et 139,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2015, modifiée le 29 mars 2016, relative à l'adoption de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction d'une halle dans le cœur historique,

Vu la délibération municipale du 17 novembre 2016 portant autorisation de signature des neuf lots du marché de travaux pour la construction de la halle commerciale et culturelle et du parvis au lieu-dit L'Aubrière dans le cœur historique,

Vu la délibération municipale du 19 octobre 2017 portant autorisation de signature des avenants aux lots n°1, 2, 3, 4, 6, 7 et 9 du marché de travaux n°2016-45 de la Halle de La Morandière,

Vu l'avis favorable de la commission municipale aménagement urbain, cadre de vie et économie verte en date du 16 janvier 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 voix contre (Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Yanne BENOIST, Ilizette SA, Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Christine RENIER),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les avenants n°2 aux lots n°3, 4 et 6 du marché de travaux n°2016-45 pour la construction de la Halle de La Morandière :

MARCHÉ DE TRAVAUX N°2016-45 POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE DE LA MORANDIERE					
Lot	Entreprise	Montant HT en €	Avenant 1 HT en €	Avenant 2 HT en €	Total HT en €
Lot 1 VRD – ESPACES VERTS (avec parvis en béton érodé)	EIFFAGE - ZA La Pommeraye 37320 ESVRES	460 202,55	38 037,60	/	498 240,15
Lot 2 FONDATIONS GROS OEUVRE	BERNEUX NAZELLES NEGRON	141 490,04	-36 485,37	/	105 004,67
Lot 3 CHARPENTE MIXTE ACIER BOIS – FAUX PLAFONDS BOIS (ensemble de charpente laquée)	BOUSSIQUET 10 rue E. Delataille – BP244 37502 CHINON CEDEX	298 687,82	8 249,48	+ 200,00	307 137,30
Lot 4 COUVERTURE ZINC	BOUSSIQUET BP244 37502 CHINON CEDEX	99 582,48	-1 864,75	+ 313,20	98 030,93
Lot 5 MENUISERIES EXTERIEURES	SARL TREFOUS 37260 MONTS	55 000,00	/	/	55 000,00
Lot 6 SERRURERIE	SARL TREFOUS 260 MONTS	165 000,00	7 670,40	+ 1 532,00	174 202,40
Lot 7 ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	EIFFAGE ENERGIE VAL DE LOIRE 6/8 r. D. Papin 37304 JOUE-LES-TOURS	109 793,81	-425,16	/	109 368,65
Lot 8 FONTAINE (offre avec 11 jets couleur)	SIREV ST BARTHELEMY D'ANJOU CEDEX	51 481,46	/	/	51 481,46
Lot 9 ECLAIRAGE PUBLIC	BOUYGUES ENERGIES & SERVICE S Les Grds Champs 37390 CHANCEAUX/CHOISILLE	23 275,95	13 633,10	/	36 909,05
<b>TOTAL</b>		<b>1 404 514,11</b>	<b>28 815,30</b>	<b>2 045,20</b>	<b>1 435 374,61</b>

- **DIT que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

*Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet : 29/01/2018  
Publication : 29/01/18*

## **7. DL20180124M07 – Commande publique – Avenants au marché de travaux n°2017-02 pour la requalification des espaces publics du Cœur historique**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

La commission aménagement urbain, cadre de vie et économique verte, réunie le 16 janvier 2018, a donné un avis favorable aux adaptations techniques envisagées sur le marché de requalification des espaces publics du Cœur historique n° 2017-02 et à la passation des premiers avenants concernant les lots n°1, 2, 3 et 4.

### **Lot 1 – VRD :**

**1)** Lors de la préparation du dossier de consultation, les niveaux du nouveau réseau d'eaux usées n'étaient pas connus, des ajustements sont donc nécessaires.

De plus, il a été demandé la mise en place d'un réseau eaux usées supplémentaire pour permettre le nettoyage régulier de la volière, intégrant un siphon et un bac dégrilleur. Initialement la Maîtrise d'œuvre pensait pouvoir récupérer le réseau eaux usées situé sur la rue de la République, mais le branchement a dû se faire à l'opposé sur la rue de L'Aubrière. Ces modifications entraînent une plus-value de 2 702,37 € HT

**2)** Initialement, le marché prévoyait que le dallage de la volière serait confié à l'entreprise Eiffage Energies, titulaire du lot n°4 (Volière), or, il est plus intéressant économiquement qu'il soit réalisé par l'entreprise attributaire du lot n°1 en charge des VRD. Cette prestation supplémentaire entraîne une plus-value de 1 375 € HT sur le lot n°1.

Montant initial du lot n°1 : 322 960,03 € HT

Avenant n°1 : + 4 077,37 € HT

Nouveau montant du lot : 327 037,40 € HT, soit une augmentation de 1,26 %.

### **Lot 2 – ESPACES VERTS :**

Au cours du chantier, plusieurs adaptations techniques ont dû être envisagées :

- Grille mur bahut diamètre de 16 mm au lieu de 12 mm
- Arrosage automatique
- Moins-value sur les végétaux suite au choix en pépinière
- Mise en place de gazon sur la ménagerie en remplacement du stabilisé

Ces modifications entraînent une plus-value de 10 104,00 € HT.

Montant initial du lot n°2 : 216 980,00 € HT

Avenant n°1 : + 10 104,00€ HT

Nouveau montant du lot : 227 084,00 € HT, soit une augmentation de 4,66 %

### **Lot 3 – ECLAIRAGE PUBLIC :**

Mise en place de spots verts pour éclairage des piliers à la place du blanc prévu initialement, et déplacement d'un candélabre afin de conserver une symétrie sur le parking. Ces modifications entraînent une plus-value de 1 250,25 € HT

Montant initial du lot n°3 : 45 036,00 € HT

Avenant n°1 : 1 250,25 € HT

Nouveau montant du lot : 46 286,25 € HT, soit une augmentation de 2,78 %.

### **Lot 4 – VOLIÈRE :**

**1)** Suppression du dallage béton réalisé par l'entreprise attributaire du lot 1. Cette modification entraîne une moins-value de 4 250,00 € HT.

**2)** Thermolaquage du grillage galvanisé de la volière. Cette prestation entraîne une plus-value de 1 000,00 € HT.

Soit un bilan en moins-value pour le lot n°4 de - 3 250,00 € HT

Montant initial du lot n°4 : 24 250 € HT

Avenant n°1 : - 3 250,00 € H.T

Nouveau montant du lot : 21 000,00 € HT, soit une diminution de 13,40 %

**BILAN GLOBAL :**

Montant initial du marché de travaux : 609 226,03 € HT

Avenant n°1 : 12 181,62 € HT

Nouveau montant du marché : 621 407,65 € HT, soit une augmentation globale de 2 %.

Les avenants n'augmentent pas l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération.

La délibération suivante est adoptée :

**DL20180124M07 – Commande publique – Avenants au marché de travaux n°2017-02 pour la requalification des espaces publics du Cœur historique**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment les articles 27 et 139,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2017 autorisant la signature des marchés pour la réalisation des travaux de requalification des espaces publics dans le cœur historique avec les entreprises attributaires,

Vu la délibération municipale du 31 mai 2017 approuvant la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Fondettes et Tours Métropole Val de Loire, adoptée par le Bureau métropolitain le 3 avril 2017,

Vu l'avis favorable de la commission municipale aménagement urbain, cadre de vie et économie verte en date du 16 janvier 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 voix contre (Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Yanne BENOIST, Ilizette SA, Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Christine RENIER),

**- AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les avenants n°1 aux lots n°1, 2, 3 et 4 du marché de travaux de requalification des espaces publics du Cœur historique n° 2017-02 :

<b>Montant des marchés de travaux de requalification des espaces publics du cœur historique</b>					
Lot	Entreprise attributaire	Montant initial HT en €	Montant avenant HT en €	Total avenant compris en €	Variation
1 – VRD	EIFFAGE Route La Pommeraie BP 12 37320 ESVRES-SUR-INDRE	322 960,03	+4 077,37	327 037,40	+1,26 %
2 – Espaces verts	IDVERDE 4 rue de la Charpaine BP 221 - 37172 CHAMBRAY-LES-TOURS	216 980,00	+10 104,00	227 084,00	+4,66 %
3 – Eclairage public	BOUYGUES Energie 1 rue Alfred Kastler 37510 BALLAN-MIRE	45 036,00	+1 250,25	46 286,25	+2,78 %
4 – Volière	EIFFAGE Energie 6-8 rue Denis Papin 37300 JOUE-LES-TOURS	24 250,00	-3 250,00	21 000,00	-13,40 %
MONTANT TOTAL HT		609 226,03	12 181,62	621 407,65	+2,00 %

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

*Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet : 29/01/2018  
Publication : 29/01/18*

## **8. DL20180124M08 – Commande publique – Avenant n°4 au marché 2015-38 de groupement de commandes relatif à la maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie LECLERCQ, Adjointe au Maire chargée de la culture, du patrimoine et des bâtiments publics, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Par délibération en date du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n°3 au marché n°2015-38 pour la maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux avec la société HERVÉ THERMIQUE, au titre d'un groupement de commande avec Tours Métropole Val de Loire.

Aujourd'hui, compte tenu de l"évolution des structures, il convient d'adopter l'avenant n°4 afin de supprimer la prestation (P2Lo) des anciens vestiaires du stade d'honneur du Moulin-à-Vent. A l'issue de cet avenant n°4, il est à noter une baisse globale du montant du marché de 5 461,58 € HT(- 2,48 %), le nouveau montant du marché s'élève à 214 798,02 € HT.

Bilan final – Marché n°2015-38 avec avenant n°4		
Montant initial du contrat	220 259,60 €	
Avenant 1	2 940,18 €	
Avenant 2	<b>-14 367,76 €</b>	
Avenant 3	6 176,00 €	
Avenant 4	<b>-210,00 €</b>	
<b>Nouveau montant du contrat</b>	<b>214 798,02 €</b>	<b>-2,48 %</b>

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur LUZEAU .

**Monsieur LUZEAU** : « Pouvez-vous préciser la situation du bâtiment concerné. Je vois indiqué - anciens vestiaires du stade d'honneur -, est-ce celui qui se trouve près des tribunes ou s'agit-il des anciens vestiaires du foot entre le terrain synthétique et l'espace jeunes »

**Madame LECLERCQ** : « Ce sont les anciens vestiaires qui aujourd'hui ne sont plus utilisés et n'ont plus besoin d'être chauffés »

**Madame RENIER** : « Est-ce que c'est bien la prestation dont on a parlé en commission aménagement urbain qui concerne la surveillance de la légionellose ? car cela m'avait soucié mais on m'a dit que l'eau et l'électricité étaient fermées et actuellement hors d'usage. Je me demande si l'on est sûr qu'aucune canalisation de ce bâtiment n'est en communication avec d'autres »

**Madame LECLERCQ** : « Oui, ce n'est pas du tout le cas. Aujourd'hui, on réalise à notre demande des prélèvements qui sont analysés annuellement dans le cadre des obligations réglementaires pour la sécurité des jeunes fondettois et des sportifs, et c'est un point sur lequel nous sommes très vigilants »

**Madame RENIER** : « Je n'en doute pas puisque justement il y avait cette clause et aujourd'hui on nous demande de la supprimer »

**Madame LECLERCQ** : « Il y a aussi des contrôles en dehors de cette période là »

**Madame RENIER** : « Sur ces bâtiments là ? Ici, il est question de supprimer cette prestation sur ce bâtiment... »

**Madame LECLERCQ** : « C'est un des points sur lesquels on va encore discuter, on reviendra sur ce point là au printemps »

**Madame RENIER** : « D'accord, on en reparlera »

La délibération suivante est adoptée :

**DL20180124M08 – Commande publique – Avenant n°4 au marché 2015-38 de groupement de commandes relatif à la maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'ancien code des marchés publics et notamment l'article 20,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 avril 2015 concernant l'adhésion de Fonlettes au groupement de commandes de Tour(s)plus et des communes membres dans le domaine de l'énergie,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2015 relative au marché de maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux avec la société Hervé Thermique de Joué-Les-Tours,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 24 mai 2016 portant adoption de l'avenant n°1, du 29 juin 2017 portant adoption de l'avenant n°2 et du 14 décembre 2017 portant adoption de l'avenant n°3 au marché n°2015-38,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 16 janvier 2018,

Entendu l'exposé de Madame LECLERCQ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°4 (- 210 €) au marché n°2015-38 pour la maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux avec la société Hervé Thermique (14 rue Denis Papin BP 334 37303 Joué-Les-Tours) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document en application de la présente délibération ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours et suivants (article 611).

*Acte certifié exécutoire*

*Réception par le Préfet : 29/01/2018*

*Publication : 29/01/18*

## **9. DL20180124M09 – Domaine et patrimoine – Classement de chemins ruraux dans le domaine public**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

La commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte, réunie le 16 janvier 2018, propose de classer des chemins ruraux dans le domaine public routier ; ces chemins sont ouverts à la circulation publique et ont reçu un aménagement à cet effet.

Compte tenu que le classement de ces chemins n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies, il sera procédé au classement sans enquête publique préalable, conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière.

Cette opération n'engendre pas de frais pour la collectivité.

La délibération suivante est adoptée :

### **DL20180124M09 – Domaine et patrimoine – Classement de chemins ruraux dans le domaine public**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L 141-3 du Code de la voirie routière,

Vu l'avis favorable de la commission municipale aménagement urbain, cadre de vie et économie verte en date du 16 janvier 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY,

Considérant que ces classements ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies,

Considérant que ces voies revêtent le caractère de voie publique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de classer dans le domaine public routier les chemins ruraux suivants :

Classement de chemins ruraux dans le domaine public		
N° et Section	Superficie	Situation
YB 625	1132 m <sup>2</sup>	Bel Air
YB 630	572 m <sup>2</sup>	Les Huvets
YB 632	1318 m <sup>2</sup>	Les Huvets
YB 634	69 m <sup>2</sup>	Les Huvets
YB 635	1952 m <sup>2</sup>	Les Huvets
YB 637	2111 m <sup>2</sup>	La Haute Moussardièvre
N° du chemin et localisation		Situation
Chemin rural 44 pour la partie comprise entre la rue Haute Bruzette jusqu'à la jonction des parcelles CK 199 et YH 535 et pour la partie du CR qui relie la rue des Charpenteries		Les Charpenteries

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

## **10. DL20180124M10 – Domaine et patrimoine – Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour la mise en servitude de la parcelle communale ZX n° 63 au lieu-dit Le Chaussé pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine et ses accessoires**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Dans le cadre de travaux d'effacement du réseau de distribution publique d'électricité au lieu-dit Le Chaussé, le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) propose l'établissement d'une convention de mise en servitude de la parcelle communale cadastrée ZX n° 63.

La commission municipale aménagement urbain, cadre de vie et économie verte réunie le 16 janvier 2018, a émis un avis favorable pour autoriser le SIEIL à poser sur ladite parcelle une ligne électrique souterraine basse tension et ses accessoires, sur une longueur de 5 mètres environ, à une profondeur minimale de 0,65 m entre la génératrice supérieure des ouvrages et la surface actuelle du terrain naturel. Les ouvrages seront entretenus et maintenus en bon état par les soins et aux frais exclusifs du SIEIL.

La Commune conserve sur sa propriété tous les droits compatibles avec l'exercice de la servitude ainsi constituée. Elle reconnaît au SIEIL et à son concessionnaire le droit d'accès sur la parcelle ZX n°63, ainsi qu'à leurs agents et ceux des entrepreneurs dûment accrédités par eux en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation et le renouvellement des ouvrages ainsi établis.

La présente convention prendra effet à la date de sa signature par les parties , elle est conclue pour la durée des ouvrages et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants. La servitude est consentie au SIEIL moyennant le versement d'une indemnité de 1 euro. Elle fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais du SIEIL.

La délibération suivante est adoptée :

**DL20180124M10 – Domaine et patrimoine – Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour la mise en servitude de la parcelle communale ZX n° 63 au lieu-dit Le Chaussé pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine et ses accessoires**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte, en date du 16 janvier 2018,

Considérant qu'il convient de définir les conditions de la mise en servitude des propriétés communales,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mise en servitude de la parcelle communale ZX 63 sise au lieu-dit Le Chaussé avec le SIEIL 37 (12-14 rue Blaise Pascal BP 51314 à Tours 37 013 Cédex 1), pour le passage d'une ligne électrique souterraine et ses accessoires, moyennant le versement d'une indemnité de 1 euro ;
- **DÉCIDE** que la présente constitution de servitude fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais du SIEIL 37 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que l'acte notarié et toutes les pièces pouvant se rapporter à la présente délibération.

*Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet : 29/01/2018  
Publication : 29/01/18*

## **11. DL20180124M11– Domaine et patrimoine – Dénomination d'une partie constitutive du chemin rural n°158**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François PILLOT, Adjoint au Maire chargé de la voirie, du cadre de vie et de l'économie verte, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Le Chemin Rural n°158 (CR 158) qui s'étend entre la rue des Roulets et la rue de Gannay (RD 76), dessert quelques habitations sur sa partie Sud (côté rue de Gannay). Le chemin bordé de constructions n'est pas dénommé, ce qui engendre des difficultés de repérage, notamment pour les services de secours (SAMU, pompiers...) et les livreurs.

Afin de faciliter la localisation des habitations, la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte, réunie le 16 janvier 2018, a émis un avis favorable pour dénommer la portion du CR n°158, bordée de constructions, « **chemin des Muses** », en référence au nom de l'actuel lieu-dit« Pique les Muses ».

La délibération suivante est adoptée :

### **DL20180124M11 – Domaine et patrimoine – Dénomination d'une partie constitutive du chemin rural n°158**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2213-28,

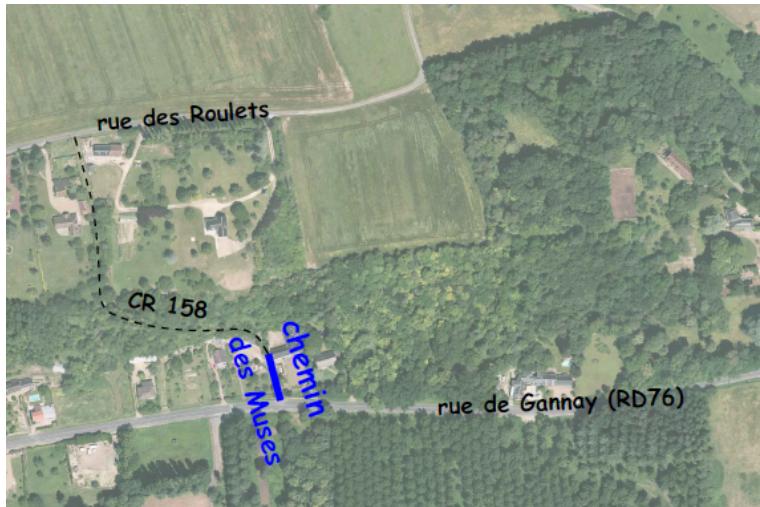
Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte en date du 16 janvier 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur PILLOT,

Considérant qu'il convient de localiser les habitations, notamment en cas d'intervention des services de sécurité et de secours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de dénommer le chemin rural n°158, qui s'étend entre la rue des Roulets et la rue de Gannay : « **chemin des Muses** » ;



- DIT que les crédits nécessaires à la matérialisation des plaques indicatives seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours (article 2152).

*Acte certifié exécutoire*

*Réception par le Préfet : 29/01/2018*

*Publication : 29/01/18*

## **12. DL20180124M12 – Urbanisme – Déclaration préalable et demande d'autorisation de travaux pour l'extension et la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle Jacques Villeret**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

La commission aménagement urbain, cadre de vie et développement urbain réunie le 16 janvier 2018, a émis un avis favorable pour le dépôt d'une déclaration préalable et d'une demande d'autorisation de travaux liées à l'extension et la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de la salle Jacques Villeret (sur le site du Centre culturel de L'Aubrière).

### Description technique

Il s'agit d'un agrandissement du corps de bâtiment central. La superficie globale actuelle est de 254 m<sup>2</sup>. L'extension, d'une surface inférieure à 30 m<sup>2</sup>, devra principalement résoudre le problème d'accès entre le hall d'accueil et la partie vestiaires/sanitaires, dont la différence de niveaux est de 25 cm.

Une rampe intérieure adaptée aux personnes à mobilité réduite (PMR) sera créée, répondant ainsi aux engagements liés à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Cette extension sera réalisée avec des matériaux traditionnels. La maçonnerie sera parée d'un enduit gratté à la chaux au ton de pierre locale. La couverture, s'appuyant sur la toiture existante, sera composée d'ardoises naturelles. La partie supérieure du demi-pignon Est sera fermée par une clairie en ardoises naturelles, faisant écho à l'habillage existant des colombages. Il est prévu un avant toit dit à "queue de vache" (dépassement de la charpente par rapport au mur ; faisant partie des chevrons de toiture et prolongeant la pente du toit). Les menuiseries en aluminium laqué, auront une couleur "sang de bœuf" identique à l'existant.

Dans son ensemble, le bâtiment s'articulera autour d'un nouvel espace d'accueil et respectera la typologie des constructions locales.

### Mesures réglementaires

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme et notamment l'article R. 421-17-1, le projet est soumis au régime des déclarations préalables (DP). Les travaux doivent donc faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du service de l'urbanisme.

Cette déclaration préalable portant sur un équipement recevant du public, une autorisation de travaux sera également déposée en parallèle (suivant le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8 et D 111-19-34).

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur DUBOIS.

**Monsieur DUBOIS** : « Ces mises aux normes concernent-elles juste l'extérieur de la salle ou aussi l'intérieur ? »

**Monsieur LAUNAY** : « Il s'agit de l'intérieur de la salle »

**Monsieur DUBOIS** : « Les cuisines aussi ? »

**Monsieur LAUNAY** : « Ce sont des travaux d'intérieur pour répondre aux normes d'accessibilité entre le hall d'accueil et la partie vestiaires/sanitaires. En effet, lorsqu'il y a une différence de niveau de sol de 25 cm, il faut forcément envisager une rampe qui correspond aux normes de 5 degrés. Ces travaux permettront aussi de régler le problème de flux à l'arrivée des personnes alors que la salle est encore occupée ; un couloir sera réalisé faisant office de salle d'attente avant d'accéder directement aux vestiaires et facilitant ainsi la sortie des personnes qui sont encore dans la salle. En résumé, cet aménagement permettra de rationaliser le flux et de répondre aux normes suivant un calendrier établi que l'on respecte »

La délibération suivante est adoptée :

**DL20180124M12 – Urbanisme – Déclaration préalable et demande d'autorisation de travaux pour l'extension et la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle Jacques Villeret**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code l'urbanisme et notamment les articles R.421.17 et L.421-1 et suivants,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8 et D 111-19-34,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 16 janvier 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY,

Considérant qu'il importe de débuter le chantier dans les meilleurs délais,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à déposer la déclaration préalable de travaux et la demande d'autorisation de travaux pour l'extension et la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de la salle Jacques Villeret, et à accomplir toutes formalités administratives nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

*Acte certifié exécutoire*

*Réception par le Préfet : 29/01/2018*

*Publication : 29/01/18*

### **13. DL20180124M13 – Urbanisme – Demande de permis d'aménager et d'autorisation de travaux pour l'aménagement de l'aire de jeux du jardin botanique du Coeur historique**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Un marché pour l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants dans l'enceinte du jardin botanique du coeur historique, a été passé avec la société CREA COMPOSITE par décision du maire du 9 novembre 2017.

#### Description technique

Le conseil municipal des enfants a participé aux choix des aménagements composés des agrès suivants :

- Une pyramide de corde (structure d'escalade destinée aux plus grands)
- Une balançoire avec culotte pour les petits, une balançoire classique pour les plus grands et une balançoire avec panier accessible aux enfants à mobilité réduite ou en groupe,
- Un toboggan avec planche à grimper, pour petits et grands,
- Un jeu à grimper avec un pont en corde, un mât de pompier et un accès métallique pour les plus grands, faisant également office de toboggan,
- Un jeu à ressort destiné aux plus petits.

Une marelle sera dessinée sur le sol amortissant synthétique d'une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup> (couleur vert et jaune). La chape ciment, sur laquelle seront fixés les jeux, est déjà réalisée. L'installation des jeux est programmée dans les quinze premiers jours du mois de mars 2018 ; le sol amortissant sera coulé durant la deuxième quinzaine de mars 2018.

#### Dispositions réglementaires

Les travaux d'aménagement de l'espace de jeux, situé au sein du périmètre de protection de l'église Saint-Symphorien, sont désormais soumis au régime des permis d'aménager (article R 421-19 modifié par le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 – article 15) et à l'avis de l'architecte des bâtiments de France ; de plus la pose des équipements est également subordonnée à une demande d'autorisation de travaux au titre des équipements recevant du public, conformément au Code de la construction et de l'habitation (articles L.111-8 et D 111-19-34).

La commission aménagement urbain, cadre de vie et développement urbain réunie le 16 janvier 2018, a émis un avis favorable pour le dépôt d'une demande de permis d'aménager et d'autorisation de travaux liées à l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants dans l'enceinte du jardin botanique du coeur historique.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame RENIER.

**Madame RENIER** : « Vous l'avez expliqué en commission aménagement, comme je m'interrogeais puisqu'il y avait un engagement à conserver les jeux existants pour éventuellement les déplacer, vous m'avez dit qu'une fois démontés, ils n'étaient pas réutilisables ; il reste un regret d'avoir perdu ces jeux là et qu'ils n'aient pas pu être réutilisés sur place »

**Madame PARDILLOS** : « Effectivement, on avait bien essayé de conserver ces jeux, sauf que, lorsqu'on les a fait examiner par la société qui les avait posés, ces jeux demandaient trop d'investissement pour leur remise en état. Chaque année on prévoit un montant pour la réparation des jeux mais si on avait vraiment voulu les remettre aux normes ça nous aurait coûté encore plus cher. Il n'a pas été possible de les réutiliser en les déplaçant ailleurs comme nous le souhaitions »

La délibération suivante est adoptée :

**DL20180124M13 – Urbanisme – Demande de permis d'aménager et d'autorisation de travaux pour l'aménagement de l'aire de jeux du jardin botanique du Coeur historique**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R 421-19,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8 et D 111-19-34,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2017 relative à la déclaration préalable pour le réaménagement du jardin botanique,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte en date du 16 janvier 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY,

Considérant qu'il importe de débuter le chantier dans les meilleurs délais,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**- AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à déposer la demande de permis d'aménager et l'autorisation de travaux pour les travaux d'aménagement de l'aire de jeux pour enfants du jardin botanique du Coeur historique et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

**- PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

*Acte certifié exécutoire*

*Réception par le Préfet : 29/01/2018*

*Publication : 29/01/18*

**14. DL20180124M14 – Urbanisme – Déclaration préalable et demande d'autorisation de travaux pour la sécurisation de l'accès à l'école de la Guignière**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Dans le cadre du plan Vigipirate, une entrée unique est imposée à la Municipalité pour l'accès à l'école de la Guignière. Cette obligation engendre des difficultés pour les familles qui déposent leurs enfants, et plus particulièrement pour ceux qui empruntent l'accès piéton en provenance de la rue Jean Inglessi.

Des études sont en cours afin de prévoir la création d'un accès garantissant la sécurité des élèves et des familles, ces aménagements intégreraient un cheminement adapté aux déplacements des personnes à mobilité réduite, la dépose d'une clôture et le déplacement d'une cabane existante dans la cour de l'école ainsi que la pose d'un portail.

Pour ne pas retarder la mise en oeuvre du projet, la commission aménagement urbain, cadre de vie et développement urbain réunie le 16 janvier 2018, a émis un avis favorable pour autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires au lancement des travaux après analyse des résultats de l'étude d'ingénierie.

### Dispositions réglementaires

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme et notamment l'article R. 421-17-1, le projet est soumis au régime des déclarations préalables (DP). Les travaux doivent donc faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du service de l'urbanisme. Cet aménagement impactant un équipement recevant du public, une autorisation de travaux sera déposée en parallèle (Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8 et D 111-19-34).

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame RENIER.

**Madame RENIER** : «L'aménagement pour sécuriser et répondre à vigipirate bien entendu, on ne peut que l'encourager, malheureusement malgré vos explications en commission aménagement (et là ce soir j'espérais que ce soit un peu plus clair), on n'arrive pas encore à comprendre le cheminement proposé, donc c'est dommage que l'on n'ait pas eu un plan »

**Monsieur le Maire** : « On proposera le plan... Vous adresserez vos doléances au préfet qui a regardé le dossier de très près et qui ne trouve pas acceptable le fonctionnement actuel de l'entrée à l'école de La Guignière... »

**Madame RENIER** : «Non, mais ça on est d'accord... »

**Monsieur le Maire** : «Je propose, car c'est un dossier compliqué, que Monsieur PILLOT présente en commission le plan avec google map, ça me paraît logique je suis d'accord »

**Madame RENIER** : «Parce qu'avec la meilleure volonté possible, on n'a pas compris donc on s'abstiendra pour ce soir et vous nous montrerez les plans»

**Monsieur le Maire** : «Bien écoutez, on le note, Monsieur PILLOT exposera les détails lors d'une prochaine commission, en tout cas, cet aménagement est envisagé pour la sécurité des enfants et des familles, et les travaux auraient dû être réalisés depuis longtemps, c'est ce qui nous a été reproché par le Préfet »

La délibération suivante est adoptée :

### DL20180124M14 – Urbanisme – Déclaration préalable et demande d'autorisation de travaux pour la sécurisation de l'accès à l'école de la Guignière

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code l'urbanisme et notamment les articles R.421.17 et L.421-1 et suivants,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8 et D 111-19-34,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 16 janvier 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY,

Considérant qu'il importe de débuter le chantier dans les meilleurs délais,

Après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Christine RENIER),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à déposer la déclaration préalable de travaux et la demande d'autorisation de travaux pour la sécurisation de l'accès à l'école de la Guignière et à accomplir toutes formalités administratives nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

## **15. DL20180124M15 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Dans le cadre de la nécessaire actualisation des postes inscrits au tableau des effectifs du personnel au titre de l'année 2018, il convient de modifier le tableau comme suit :

### **EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS**

#### **Filière TECHNIQUE**

- Transformation d'un poste d'Ingénieur territorial à temps complet contractuel en CDI, en un poste d'ingénieur territorial titulaire à temps complet :

Ingénieur contractuel (CDI)  
ancien effectif : 1  
nouvel effectif : 0

Ingénieur titulaire  
ancien effectif : 0  
**nouvel effectif 1**

Il s'agit de nommer titulaire, un agent concerné par le dispositif « Sauvadet », déclaré apte à être intégré au grade d'ingénieur territorial suite à la commission de sélection professionnelle du 11 décembre 2017

La délibération suivante est adoptée :

### **DL20180124M15 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

**Le Conseil Municipal,**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 dite « Loi Sauvadet » modifiée, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 prolongeant le dispositif de titularisation suite à sélection professionnelle,

Vu la décision de la commission de sélection professionnelle en date du 11 décembre 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

<u>EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS</u>	
<b>Filière TECHNIQUE</b>	
• Transformation d'un poste d'Ingénieur territorial à temps complet contractuel en CDI, en un poste d'ingénieur territorial titulaire à temps complet :	
<u>Ingénieur contractuel (CDI)</u> ancien effectif : 1 nouvel effectif : 0	<u>Ingénieur titulaire</u> ancien effectif : 0 <b>nouvel effectif 1</b>
Nomination en qualité de titulaire d'un agent concerné par le dispositif « Sauvadet », déclaré apte à être intégré au grade d'ingénieur territorial suite à la commission de sélection professionnelle du 11 décembre 2017	

- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de la Commune.

*Acte certifié exécutoire*  
Réception par le Préfet : 29/01/2018  
Publication : 29/01/18

## 16. DL20180124M16 – Institutions et vie politique – Désignation des représentants du conseil municipal dans les commissions permanentes et comités municipaux

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Compte tenu des changements intervenus au tableau du conseil municipal, il convient de procéder à la nomination des conseillers municipaux du groupe Agir pour Fondues qui siègeront dans les postes vacants au sein des commissions permanentes et comités municipaux.

1 - FINANCEMENTS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	2 - AMENAGEMENT URBAIN – CADRE DE VIE ET ECONOMIE VERTE
Cédric de OLIVEIRA Hervé CHAPUIS François PILLOT Jean-Paul LAUNAY Jean-Maurice GUEIT Michel PASQUIER Christophe GARNIER Camille LECUIT Ilizette SA Philippe LACROIX (suppléant)	Cédric de OLIVEIRA Jean-Paul LAUNAY François PILLOT Nathalie LECLERCQ Laétitia DAVID Anne JUILLET Michel PASQUIER Philippe LACROIX Philippe DUBOIS (suppléant) Christine RENIER (suppléante)
<b>1 poste de titulaire</b> <b>1 poste de suppléant</b>	<b>1 poste de titulaire</b>

### 3 - AFFAIRES SOCIALES – EDUCATION ET POLITIQUE INTERGENERATIONNELLE

Cédric de OLIVEIRA  
 Dominique SARDOU  
 Catherine PARDILLOS  
 Mathilde COLLIN  
 Nicole BELLANGER  
 Anne MONNEAU  
 Martine ABOT  
 Maryline ZUCARO  
 Camille LECUIT  
 Agnès GALLIER  
 Jean-Paul GUEIT  
 Yanne BENOIST  
 Christine RENIER  
 Philippe DUBOIS (suppléant)

**1 poste de suppléant**

### 4 - SPORT – VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION DE LA VILLE ET RELATIONS INTERNATIONALES

Cédric de OLIVEIRA  
 Philippe BOURLIER  
 Nathalie LECLERCQ  
 Sylvain DEBEURE  
 Bruno MARTEL  
 Yves PARINGAUX  
 Virginie AUBRIOT-VERRYDEN  
 Benoît SAVARY  
 Agnès GALLIER  
 David BRAULT  
 Philippe DUBOIS  
 Yanne BENOIST (suppléante)  
 Christine RENIER (suppléante)

**1 poste de titulaire**

### 5 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Cédric de OLIVEIRA  
 Dominique SARDOU  
 Jean-Paul LAUNAY  
 François PILLOT  
 Hervé CHAPUIS  
 Christophe GARNIER  
 Bruno MARTEL  
 David BRAULT  
 Virginie AUBRIOT-VERRYDEN  
 Laétitia DAVID  
 Michel PASQUIER  
 Maryline ZUCARO  
 Philippe LACROIX  
 Philippe DUBOIS(suppléant)  
 Christine RENIER (suppléante)

**1 poste de titulaire**

### 6 - PATRIMOINE ET TOURISME

Cédric de OLIVEIRA  
 Nathalie LECLERCQ  
 Sylvain DEBEURE  
 Philippe BOURLIER  
 Anne JUILLET  
 Christophe GARNIER  
 David BRAULT  
 Anne MONNEAU  
 Mathilde COLLIN  
 Philippe DUBOIS  
 Christine RENIER  
 Philippe LACROIX (suppléant)

**1 poste de suppléant**

### COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

**Périmètre d'intervention :** La commission est consultée pour avis, avant le CM sur tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et sur tout projet de partenariat, elle examine chaque année le rapport du délégataire prévu à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les rapports sur le prix et la qualité des services publics visés à l'article L.2224-5

Titulaires	Suppléants
David BRAULT	Anne MONNEAU
Anne JUILLET	Christophe GARNIER
Marilyne ZUCARO	Virginie AUBRIOT-VERRYDEN
Benoît SAVARY	Nathalie LECLERCQ
Philippe LACROIX (Réuni(e)s pour Fonddettes )	Philippe DUBOIS (Réuni(e)s pour Fonddettes )
Christine RENIER (Agir pour Fonddettes)	<b>1 membre du groupe Agir pour Fonddettes</b>

Le Président membre titulaire ou son suppléant représente les associations suivantes :

- Union commerciale artisanale, professions libérales de Fondettes (UCAPL)
- Union de consommateurs Que Choisir 37 (12 rue Camille Flammarion à Tours)
- Association Consommation Logement et Cadre de Vie (1 av. Edouard Michelin à TOURS)

### **COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES DANS LES STRUCTURES MUNICIPALES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

**Périmètre d'intervention** : attribuer les places d'accueil en fonction des situations des familles

- le Maire,
- l'Adjointe déléguée à la petite enfance, la jeunesse et les affaires générales
- l'Adjointe déléguée aux affaires sociales et aux personnes âgées
- une Conseillère municipale de la majorité (Agnès GALLIER)
- un Conseiller municipal du groupe "Réuni(e)s pour Fondettes (Philippe LACROIX)
- les Directrices des structures d'accueil de la petite enfance et a Directrice du RAM (avec voix consultative)
- un Conseiller municipal du groupe "Agir pour Fondettes**

### **COMITE DE PILOTAGE POUR L'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (Loi n°2004-811 du 13 août 2004 – décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005)**

**Périmètre d'intervention** : Élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Ce comité est chargé de valider les étapes de réalisation de ce plan au niveau communal, de discuter des orientations à donner au plan, de déterminer les choix stratégiques et d'assurer l'information du conseil municipal

- le Maire
- l'Adjoint délégué à la voirie, au cadre de vie et à l'économie verte (élu référent)
- l'Adjoint délégué à l'aménagement urbain et aux ressources humaines
- un Conseil municipal de la majorité (Michel PASQUIER)
- un Conseiller municipal du groupe "Réuni(e)s pour Fondettes (Philippe LACROIX)
- le Directeur général des services
- le Directeur des services techniques
- le Chef de la police municipale (chargé de projet)
- un Conseiller municipal du groupe "Agir pour Fondettes**

**Monsieur le Maire** : « Suite à mon entretien avec Madame RENIER qui animera le groupe Agir pour Fondettes, il vous est proposé les candidatures suivantes :

#### **Commission 1 – Financements...**

Titulaire : Sabine Leconte

Suppléant : Jean-Pascal Luzeau

#### **Commission 2 - Aménagement urbain...**

Titulaire : Christine Renier

Suppléante : Sabine Leconte

#### **Commission 3 - Affaires sociales...**

Titulaire : Christine Renier

Suppléant : Jean-Pascal Luzeau

#### **Commission 4 – Sport...**

Titulaire : Jean-Pascal Luzeau

Suppléante : Christine Renier

#### **Commission 5 - Developpement économique...**

Titulaire : Sabine Leconte

Suppléante : Christine Renier

## **Commission 6 - Patrimoine...**

Titulaire : Jean-Pascal Luzeau  
Suppléante : Sabine Leconte

**C.C.S.P.L.** : Titulaire : Christine Renier - **Suppléant :Jean-Pascal Luzeau**

Pour les comités suivants, j'ai accepté la proposition de Madame RENIER de prévoir des suppléants. J'ai d'ailleurs envoyé un courrier à Monsieur LACROIX pour qu'au prochain conseil municipal l'on puisse nommer des suppléants pour le groupe Réuni(e)s pour Fondettes. On pourra refaire le point ensemble, Monsieur LACROIX, lorsque vous aurez pu vous concerter avec vos autres collègues.

**Commission attribution places accueil petite enfance** : **Jean-Pascal Luzeau (titulaire)** - **Christine RENIER (suppléante)**

**Comité de pilotage plan communal de sauvegarde** : **Sabine Leconte (titulaire)** - **Jean-Pascal LUZEAU (suppléant)**

**Comité de suivi pour pôle intergénérationnel de La Perrée** : **Sabine Leconte (titulaire)** - **Christine RENIER (suppléante)**

Pour votre information, sachez que le comité de pilotage pour le suivi de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage a été dissous puisque la compétence appartient maintenant à Tours Métropole Val de Loire.

La délibération suivante est adoptée :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-21 et L 2121-22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 avril 2014 modifiée, créant les commissions municipales permanentes,

Vu la démission d'un conseiller municipal et le décès d'un membre du groupe « Agir pour Fondettes »,

Vu les candidatures aux postes vacants dans les commissions et comités municipaux,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de procéder à la désignation des conseillers municipaux du groupe « Agir pour Fondettes » qui occuperont les postes vacants au sein des commissions permanentes et comités municipaux par un vote à main levée ;

- **DESIGNE**, par un vote à main levée, à l'unanimité, les conseillers municipaux du groupe « Agir pour Fondettes » qui occuperont les postes vacants au sein des commissions municipales permanentes dont les membres se répartissent comme suit :

<b>1 - FINANCEMENTS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES</b>
Cédric de OLIVEIRA Hervé CHAPUIS François PILLOT Jean-Paul LAUNAY Jean-Maurice GUEIT Michel PASQUIER Christophe GARNIER Camille LECUIT Ilzette SA Philippe LACROIX (suppléant) <b>Sabine LECONTE</b> <b>Jean-Pascal LUZEAU (suppléant)</b>

<b>2 - AMENAGEMENT URBAIN – CADRE DE VIE ET ECONOMIE VERTE</b>
Cédric de OLIVEIRA Jean-Paul LAUNAY François PILLOT Nathalie LECLERCQ Laétitia DAVID Anne JUILLET Michel PASQUIER Philippe LACROIX Philippe DUBOIS (suppléant) <b>Christine RENIER</b> <b>Sabine LECONTE (suppléante)</b>

<b>3 - AFFAIRES SOCIALES – EDUCATION ET POLITIQUE INTERGENERATIONNELLE</b>
Cédric de OLIVEIRA Dominique SARDOU Catherine PARDILLOS Mathilde COLLIN Nicole BELLANGER Anne MONNEAU Martine ABOT Maryline ZUCARO Camille LECUIT Agnès GALLIER Jean-Maurice GUEIT Yanne BENOIST Philippe DUBOIS (suppléant) <b>Christine RENIER</b> <b>Jean-Pascal LUZEAU (suppléant)</b>

<b>4 - SPORT – VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION DE LA VILLE ET RELATIONS INTERNATIONALES</b>
Cédric de OLIVEIRA Philippe BOURLIER Nathalie LECLERCQ Sylvain DEBEURE Bruno MARTEL Yves PARINGAUX Virginie AUBRIOT-VERRYDEN Benoît SAVARY Agnès GALLIER David BRAULT Philippe DUBOIS Yanne BENOIST (suppléante) <b>Jean-Pascal LUZEAU</b> <b>Christine RENIER (suppléante)</b>

<b>5 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b>
Cédric de OLIVEIRA Dominique SARDOU Jean-Paul LAUNAY François PILLOT Hervé CHAPUIS Christophe GARNIER Bruno MARTEL David BRAULT Virginie AUBRIOT-VERRYDEN Laétitia DAVID Michel PASQUIER Maryline ZUCARO Philippe LACROIX Philippe DUBOIS(suppléant) <b>Sabine LECONTE</b> <b>Christine RENIER (suppléante)</b>

<b>6 - PATRIMOINE ET TOURISME</b>
Cédric de OLIVEIRA Nathalie LECLERCQ Sylvain DEBEURE Philippe BOURLIER Anne JUILLET Christophe GARNIER David BRAULT Anne MONNEAU Mathilde COLLIN Philippe DUBOIS Philippe LACROIX (suppléant) <b>Jean-Pascal LUZEAU</b> <b>Sabine LECONTE (suppléante)</b>

- **DESIGNE**, par un vote à main levée, à l'unanimité, les conseillers municipaux du groupe « Agir pour Fonduettes » qui occuperont les postes vacants au sein de la commission consultative des services publics locaux et des comités municipaux comme suit :

<b>Commission consultative des services publics locaux</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Christine Renier	Jean-Pascal Luzeau

<b>Commission d'attribution des places dans les structures municipales d'accueil de la petite enfance</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléante</b>
Jean-Pascal Luzeau	Christine Renier

<b>Comité de pilotage pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Sabine Leconte	Jean-Pascal Luzeau

<b>Comité de suivi pour l'appel à projet du pôle intergénérationnel au lieu-dit La Perrée</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléante</b>
Sabine Leconte	Christine RENIER

*Acte certifié exécutoire*

*Réception par le Préfet : 29/01/2018*

*Publication : 29/01/18*

## ● Questions diverses

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur DUBOIS.

**Monsieur DUBOIS** : « J'ai reçu un courrier de la part d'un fongettois habitant au n°2 bis rue du Morier, je vous en donne lecture : je fais appel à vous pour vous signaler un danger récurrent sur les hauts de la rue du Morier. Les voitures arrivent à grande vitesse bien au-delà de 30 km/heure ... Serait-il possible de prévoir, pour éviter les accidents et garantir la sécurité des riverains, des chicanes ou dos d'âne ? dans l'attente de votre réponse, merci »

**Monsieur le Maire** : « Vous me passerez le courrier, on le traitera, il n'y a pas de soucis, on va le rencontrer ; mais tout le monde rêve d'avoir des chicanes devant chez soi, c'est un vrai problème c'est sûr »

**Madame RENIER** : « Ceci dit, je me permets de soutenir cette demande, chicane ou autre, je ne sais pas, j'en ai déjà parlé à Monsieur PILLOT, c'est une rue où en effet la vitesse devient problématique, c'est devenu un raccourci et le flux de voitures reste très important à certaines heures »

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame LECONTE.

**Madame LECONTE** : « Je souhaite faire une courte intervention puisqu'en fait ce sont des circonstances exceptionnelles qui m'amènent parmi vous ce soir. Un hommage républicain a donc été rendu à Gérard GARRIDO, et pour ma part, ayant travaillé avec lui pendant six ans, en tant que première adjointe à ses côtés, je garde de Gérard le souvenir d'un homme désintéressé qui avait le sens du bien commun et des vraies qualités humaines parfois rares dans la vie politique. De nombreuses réalisations achevées ou en cours témoignent du travail accompli, la liste est longue, je n'en citerai que quelques unes : le jardin des Tonnelles avec le pôle social attenant, l'action en vue de faciliter l'accueil d'entreprises à Fonlettes, l'extension et la réhabilitation du gymnase du Moulin à Vent, l'aménagement scénique de la Grange des Dîmes, le nouveau centre technique municipal en vue d'améliorer les conditions de travail du personnel municipal, l'accueil de familles et de nos aînés dans des logements accessibles. En ce jour, mes pensées vont vers son épouse et sa famille. Je souhaite simplement et publiquement exprimer notre reconnaissance pour le temps consacré loin des siens et le travail accompli au service de l'ensemble des fongettois. Je vous remercie »

**Madame RENIER** : « Suite à l'intervention de Madame LECONTE, si mon état émotionnel me permet d'aller jusqu'au bout...

Nous avons fait une minute de silence pour nous recueillir tous ensemble autour de cette table en début de séance accompagnés du public ici présent, et, la semaine dernière lorsque j'ai appris le décès de Monsieur LEDUC, un souvenir m'est immédiatement revenu en mémoire. Ce souvenir, pour l'élu que je suis était riche d'enseignement. Ce soir, j'aimerais juste tenter de le partager avec vous. Il s'agissait du jour de l'inauguration des vestiaires Raymond Tournois à laquelle nous assistions Monsieur GARRIDO et moi, invités en tant qu'élus. Nous avons assisté à un certain nombre de discours par un aéropage présent classique et habituel ne tarissant pas d'éloges pour cette réalisation, beaucoup de congratulations ont été formulées à destination de la majorité actuelle et de son activisme, dont acte. Puis, nous avons effectué la visite comme tout un chacun présent à cette manifestation et à un moment, un peu loin des projecteurs, quelqu'un est venu nous rejoindre, nous étions à plusieurs et cette personne c'était Monsieur LEDUC qui venait saluer Monsieur GARRIDO et qui lui a dit « Ah, vous êtes venu admirer votre travail ». Il a été le seul à le lui dire ce jour là et Gérard lui a répondu «oui, ma foi les discours ont prouvé que l'on avait bien travaillé ». Voilà, j'ai tiré un enseignement de ces deux anciens maires, un de droite, un de gauche, qui avec humilité et humour, ont partagé un constat sur un travail accompli, dans l'ombre. Et ce jour là, j'ai trouvé que c'était la manifestation d'un recul, d'une sagesse. Je pense que tous, on peut essayer d'en prendre de la graine »

**Monsieur le Maire** : « Merci Madame RENIER pour vos propos. J'ai toujours eu d'excellentes relations avec les anciens maires. D'ailleurs, parfois les anciens maires avaient été oubliés. Monsieur LEDUC, vous savez, me connaissait depuis l'âge de huit ans, depuis tout petit. J'ai été ravi de pouvoir le remettre un peu en lumière car lui aussi avait été oublié un peu pendant un certain temps. Ce n'était pas un homme de droite sur le plan politique, c'était un homme du centre qui venait de l'UDF exactement et il y tenait vraiment. Je tiens à rappeler qu'il avait de grandes valeurs sociales comme Gérard GARRIDO, c'est ce que je disais à Jean-Paul LAUNAY, ici à mes côtés, ils avaient des ressemblances assez extraordinaires, ils venaient tous les deux de la vie associative.

Vous savez, Madame RENIER, vous êtes de passage, je suis de passage, tout le monde est de passage ici. Ce qui compte c'est que tout le monde puisse apporter sa pierre à l'édifice et qu'on fasse avancer le bateau qui s'appelle Fondettes, on le doit à nos concitoyens.

Et je vais vous dire quelque chose, pour exercer la fonction de maire, que je ne connaissais pas du tout avant que les fondateurs m'apportent leur confiance, je peux vous dire que c'est une fonction difficile.

C'est facile parfois d'apporter des critiques mais comme me disait souvent Gérard GARRIDO dans mon bureau : « *on arrive à se comprendre malgré tout Cédric, parce que je sais ce que c'est d'être maire* ».

Moi, j'aimerais aussi rendre hommage à tous les anciens maires de la commune, que ce soit à Monsieur PASQUIER ou à Monsieur MASBERNAT qui sont encore là, et aux autres, ceux d'avant, ils ont tous apporté leur pierre à l'édifice. Et je salue aussi, plus largement, tous les maires de France qui participent au mieux dans leurs petits villages, qui balaiennent parfois la rue de leur village, qui viennent quand la cantinière n'est pas là, avec leur adjoint, faire la cuisine pour les petits. Ce qui compte c'est de se donner un peu pour les autres, rendre heureux les autres. Je peux vous dire que d'être maire ce n'est pas un métier, c'est une vocation et il faut vraiment aimer les gens pour le faire.

Vous souhaitez ajouter quelque chose Monsieur LACROIX ? »

**Monsieur LACROIX** : « Je voulais revenir sur la cérémonie des voeux. Vous nous avez parlé de l'album de photos que l'on avait reçu dans les boîtes aux lettres et vous nous avez bien précisé qu'il a été financé par les adjoints, donc ça c'est l'impression. Or, est-ce que la conception et la distribution ont été aussi financés par les adjoints ? Et par ailleurs, je reviens sur ce document qui ressemble beaucoup au bulletin municipal qu'on a régulièrement : la distribution du bulletin municipal est effectuée par une entreprise qui distribue les publicités, et je sais qu'il y a un problème car des quartiers ne sont pas desservis, de plus certaines boîtes postales ont des stops pub, ce qui est un peu dommage»

**Monsieur le Maire :** « Je vais vous répondre sur deux choses, Monsieur LACROIX, pour être très clair, pour éviter les suspicions ou autres, parce que moi, je ne rentre pas dans la polémique, ça n'intéresse plus personne aujourd'hui, c'est du vieux monde, c'est terminé.

Premièrement, pour votre information, je suis très fier que mon équipe municipale ait financé ce document, ça n'a pas été le cas pour les autres villes de la métropole. Je pourrais vous en donner une liste entière si vous le souhaitez, où des bilans ont été distribués et payés directement par le contribuable, ce que je trouve plutôt scandaleux, ce n'est que mon avis personnel.

Ici, ce sont les élus présents autour de la table qui ont été les distribuer eux-mêmes directement dans les boîtes aux lettres des fondeux.

Deuxièmement, concernant la distribution du magazine de Fondettes, c'est la poste qui le distribue directement. Si vous connaissez des gens qui ne le reçoivent pas, David CHAUMIN ainsi que Marie-Hélène ENGELS du service communication envoient très volontiers par mail (en pdf) l'information aux personnes concernées, voir même par courrier pour certaines personnes âgées qui sont éloignées. Malheureusement la poste ne répond pas toujours à nos sollicitations quand on leur demande des rectifications. Mais si vous avez des noms, prénoms et adresses, on peut toujours intervenir auprès de la Poste pour rectifier la diffusion »

**Monsieur LACROIX :** « Ce qui veut dire qu'il y a des impressions papier qui ne sont pas distribuées et à cette époque dite de développement durable, il y a un contresens et c'est dommage »

**Monsieur le Maire :** « Je suis d'accord, en tout cas faites nous passer les informations sur les personnes concernées et on se chargera d'apporter une solution »

Monsieur le Maire annonce la date du prochain conseil municipal prévu le 22 février 2018 et lève la séance à 21 h 15.

Fait à Fondettes, le 9 février 2018

**Le Maire de Fondettes,  
Cédric de OLIVEIRA**

Les secrétaires de séance,

**La secrétaire de la majorité,  
Anne JUILLET**

**Le secrétaire du groupe Agir pour Fondettes  
Jean-Pascal LUZEAU**